

24 Heures Lausanne et région, 04/05/2005, Lausanne, p. 29

ASILE Deux requérants géorgiens, faisant partie des «523», ont reçu leur plan de vol.

Une veuve et son fils se cachent pour éviter leur renvoi

Leur plan de vol était fixé au 30 avril. Depuis, une veuve géorgienne et son fils, âgé de 21 ans, ne bénéficiant pas de la suspension des mesures de contrainte, se cachent. La Jeunesse socialiste en appelle à une rupture de collégialité.

MARTINE CLERC

«Une mère et son fils, ça reste une famille! Et le moratoire sur les mesures de contrainte devrait les protéger.» La Coordination Asile dénonce le plan de vol reçu par Lela Djandagashvili et son fils de 21 ans, Shota Siboshvili, originaires de Géorgie et faisant partie des 523 requérants déboutés. Ils auraient dû partir le 30 avril. Depuis, ils se cachent chez des amis.

Explications du Département des institutions et relations extérieures: «L'enfant est majeur. Ces personnes ne sont donc pas concernées par la suspension des mesures de contrainte qui touchent les familles avec enfants mineurs, les femmes kosovares isolées et les rescapées de Srebrenica.» Le 12 avril, deux requérants célibataires originaires du Serbie-et-Monténégro étaient expulsés. Eux non plus ne bénéficiaient pas du moratoire.

Arrivés en Suisse en 1998, Shota et sa mère, aujourd'hui veuve, ont fui la Géorgie, menacés par les autorités. «Mon père était en prison. Il avait été soupçonné d'être l'auteur d'un attentat contre l'ancien président Chevardnadze, raconte Shota. Après l'avoir aidé à s'évader, ma mère a été très surveillée et a subi des menaces.» En Suisse, Shota a terminé sa scolarité obligatoire puis suivi des cours de traducteur à la Fareas. Aujourd'hui, son statut précaire l'empêche de trouver du travail. Bien intégré, il joue au foot à Yverdon-Sport (lire encadré). Quant à Lela Djandagashvili, historienne de formation, elle a travaillé en Suisse comme nettoyeuse. Après avoir accepté le programme d'aide au retour, la famille s'est rétractée, s'estimant «trompée» par le peu de soutien réellement offert sur place. Jugé bon, leur dossier a été présenté deux fois à Berne par les autorités cantonales, dont une par le Groupe de travail mixte.

La Coordination Asile demande au Conseil d'Etat de faire bénéficier cette famille du moratoire, dénonçant également le danger qu'elle court en rentrant en Géorgie. Actuellement, neuf personnes (deux familles et deux célibataires) ont trouvé refuge dans la paroisse de Saint-Joseph, à l'avenue de Morges, encadrés par les sympathisants de l'asile.

Inquiète du développement de la situation, la Jeunesse socialiste a appelé hier les magistrats de gauche à rompre la collégialité si un moratoire général sur les renvois d'une durée indéterminée n'est pas obtenu.